

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 septembre 2022

N° CP-2022-8-12-8

N° applicatif 4527

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service pilotage fonds social européen

Service consulté

PROTOCOLE D'ACCORD DU PLAN LOCAL PLURIANNUEL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) DU PAYS DE LA REGION MULHOUSIENNE 2022 - 2026

Résumé : Le nouveau protocole d'accord 2022-2026 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays de la région mulhousienne et d'ENSISHEIM, pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi, doit permettre à la Maison de l'Emploi et de la Formation MULHOUSE Sud Alsace (MEF MSA), qui porte le dispositif du PLIE, de lever des fonds européens au titre de la nouvelle programmation Fonds Social Européen Plus. Les subventions des organismes publics, Etat et Collectivité européenne d'Alsace notamment, serviront de contrepartie financière.

Ces co-financements démultiplieront les accompagnements socio-professionnels des publics éloignés de l'emploi et en particulier des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) de ce territoire.

Le présent rapport, sans incidence financière, a pour objet d'approuver l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace dans ce partenariat et d'autoriser le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace à signer le protocole d'accord du Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du pays de la région mulhousienne 2022 - 2026.

La Maison de l'Emploi et de la Formation Mulhouse Sud Alsace (MEF MSA) porte le dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et est reconnue Organisme Intermédiaire par l'Etat pour la gestion du Fonds Social Européen (FSE) depuis de nombreuses années.

Fructueux et ancien, le partenariat entre la MEF MSA et le Département du Haut-Rhin, et depuis 2021, la Collectivité européenne d'Alsace, permet la conjonction des forces au profit de l'accès à l'emploi et à la formation des publics fragilisés sur le marché du travail et de répondre aux besoins de personnel des entreprises locales.

Un premier protocole d'accord a concerné les années 2017-2021, corrélativement à la durée de la précédente programmation FSE.

Le présent protocole d'accord a été préparé lors de réunions de travail par les acteurs concernés, en tenant compte des contraintes des fonds européens et des différents partenaires : Etat (via la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - DDETS 68), Région, Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), Ville d'Ensisheim (qui adhère au PLIE afin de bénéficier de ses prestations) et Collectivité européenne d'Alsace.

Il porte sur un diagnostic partagé du contexte socio-économique, les missions du PLIE sont rappelées (stratégie territoriale pour l'insertion et l'emploi des personnes en difficulté économique et sociale), en articulation avec les autres partenaires (pour la Collectivité européenne d'Alsace, instances locales et structuration du rSa, accompagnements socio-professionnels...).

Les objectifs 2022 - 2026 sont précisés en termes de publics (demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail), de qualification des sorties positives en cohérence avec les attendus aussi de notre Collectivité pour les bénéficiaires du rSa, de moyens d'action (référents de parcours), de développement de partenariat avec les Structures d'Insertion par l'Activité Economique, de mise en œuvre de nouveaux projets contribuant à l'insertion professionnelle des publics (levée des freins, accès à la formation...) et à répondre aux besoins de personnels des secteurs en tension.

Pour ce faire, la MEF MSA, porteuse du PLIE, sera dotée en tant qu'Organisme Intermédiaire de fonds FSE+ à hauteur de 7 857 636 € pour la période 2022 - 2027 qui viendront avantageusement irriguer le territoire. Les financements de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de sa politique d'insertion et d'accès à l'emploi serviront de contrepartie publique aux fonds européens ainsi mobilisés.

Le PLIE dispose d'un comité de pilotage composé des représentants (déjà désignés) de chaque partenaire cosignataire du protocole.

A titre indicatif, 1 817 bénéficiaires du rSa de la région mulhousienne et Ensisheim étaient en parcours PLIE en 2021 (dont 521 nouvelles entrées), sur un total de 2 486 personnes. Elles ont pu bénéficier d'actions spécifiques et d'un accompagnement effectué par 25,5 Equivalents Temps Plein (ETP) de conseillers d'insertion, favorisant les sorties positives de 47 % des sortants du PLIE.

Ce dispositif intervient bien en complémentarité des accompagnements socio-professionnels financés directement par la Collectivité européenne d'Alsace (via l'appel à projets accès à l'activité et à l'emploi) sur le territoire de la région mulhousienne et Ensisheim, où se concentrent 44 % des bénéficiaires du rSa du territoire haut-rhinois.

Le présent protocole d'accord, annexé au rapport, est indispensable à la mobilisation de fonds FSE+ sur le territoire ; il sera signé par les différents partenaires concernés. Il est donc proposé d'approuver l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace dans le dispositif du Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du pays de la région mulhousienne 2022 - 2026.

La 13ème commission Région de Colmar a émis un avis favorable lors de sa réunion en date du 12 septembre 2022.

La 14ème commission Agglomération de Mulhouse a émis un avis favorable lors de sa réunion en date du 12 septembre 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le protocole d'accord du Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du pays de la région mulhousienne 2022 – 2026, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, l'Etat, la Maison de l'Emploi et de la Formation Mulhouse Sud Alsace, la Région Grand Est, la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, la Ville d'Ensisheim, joint en annexe au présent rapport et de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY